

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250829-1001-02092025-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2025  
Date de réception préfecture : 03/09/2025

N/Réf. : 25/AF/VB/CT/BH/LC

242

## **ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS PRINCIPAUX DE 2<sup>e</sup> CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES SESSION 2025**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 325-1 à L325-22 et L 325-26 à L 325-31,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1<sup>re</sup> classe des écoles maternelles (nouvelle appellation : agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles),

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 50/25/AF/VB/BH/AJ en date du 21 février 2025 portant ouverture de concours pour le recrutement d'agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles - session 2025,

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250829-1001-02092025-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2025  
Date de réception préfecture : 03/09/2025

Vu l'arrêté n°114/25/AF/VB/CT/BH/AJ en date du 28 avril 2025 modifiant et complétant l'arrêté portant ouverture de concours pour le recrutement d'agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles - session 2025,

Vu l'arrêté n°213/25/AF/VB/CT/BH/LC en date du 5 août 2025 nommant les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité de concours pour le recrutement d'agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles - session 2025,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie C organisés en 2025, en date du 27 mars 2025,

Vu la convention de coopération interdépartementale relative à l'organisation des concours et examens professionnels de catégorie C signée en 2022, entre les Centres de gestion de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membres de jury des concours organisés pour le recrutement d'agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles session 2025, et elles sont réparties en trois collèges égaux :

#### CONCOURS EXTERNE ET TROISIÈME CONCOURS

##### LES ÉLUS LOCAUX :

Monsieur Jonathan HAUVILLER	<i>Président du jury</i> Conseiller municipal Adjoint délégué aux affaires scolaires et aux activités périscolaires Commune de Lunéville (54)
Madame Floriane VALY	Conseillère municipale Commune de Pont-à-Mousson (54)

##### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Monsieur Sébastien BISTON	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 <sup>re</sup> classe Directeur du service Sports/Jeunesse et Education Commune de Villers-Lès-Nancy (54) <i>qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>
Madame Sylvie LAUCUSSE	Fonctionnaire territoriale désignée dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>re</sup> classe Agent spécialisé en Médiathèque Commune de Liverdun (54)

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250829-1001-02092025-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2025  
Date de réception préfecture : 03/09/2025

### LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Madame Alice HERFRAY	Conseillère Pédagogique Professeur des écoles hors classe Direction des services départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle (54)
Monsieur Johann RITZ	Professeur des écoles de classe normale Directeur de l'école maternelle Bellecroix Clair matin Commune de Metz (57)

### CONCOURS INTERNE

#### LES ÉLUS LOCAUX :

Monsieur Yannick HELLAK	<i>Président du jury</i> Maire Commune de Pont-Saint-Vincent (54)
Madame Hélène SIGOT-LEMOINE	Conseillère départementale 1 <sup>re</sup> Vice-Présidente déléguée à l'éducation, à la culture et à la jeunesse Département de la Meuse (55)

#### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Ludivine JEANGEORGES	Animateur territorial Responsable du service périscolaire Commune de La Bresse (88)
Monsieur Jawad MAHJOUBI	Fonctionnaire territorial désigné dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 Agent de maîtrise territorial principal Assistant des ressources humaines Commune de Longwy (54)

### LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Monsieur Valentin BEAUCHET	Rédacteur territorial principal 2 <sup>e</sup> classe Directeur Pôle Affaires Scolaires, Education, Activités et Loisirs Périscolaires et Petite Enfance Commune de Saint-Max (54) <i>qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>
Madame Fatima TARFY	Agent territorial spécialisé principal de 2 <sup>e</sup> classe des écoles maternelles Commune de Jarville-la-Malgrange (54)

### ARTICLE 2<sup>e</sup> : INDEMNISATION DES MEMBRES

Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20250829-1001-02092025-AI  
Date de télétransmission : 03/09/2025  
Date de réception préfecture : 03/09/2025

### **ARTICLE 3<sup>e</sup> : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

### **ARTICLE 4<sup>e</sup>: PUBLICITÉ**

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des Actes Administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Messieurs les Présidents des Centres de gestion de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

**Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 29 AOÛT 2025**

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur,



Alain FAIVRE

# Bordereau de signature

[279924] - 2025-08-29 - ARRETE MEMBRES  
DU JURY CCRS ATSEM PCL 2E CLASSE  
2025 - EAC - Concours et examens

Accuse de reception en prefecture  
054-285400032-20250829-1001-02092025-AI  
Date de retransmission : 03/09/2025  
Date de reception prefecture : 03/09/2025

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	01/09/2025	<b>Action : Visa</b>  Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2025-08-29 - ARRETE MEMBRES DU JURY CCRS ATSEM PCL 2E CLASSE 2025 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 01/09/2025 15:28:00 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	01/09/2025	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> ( Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE ) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 02 mai 2024 à 10:58 au 02 mai 2027 à 10:58.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : CDG54 // Directeur